

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER LA PETITION

L'apposition de votre signature sur la présente pétition est soumise à un certain nombre de règles. Afin d'éviter de signer en pure perte, nous vous invitons à lire attentivement ce qui suit.

- Les personnes habilitées à signer la présente pétition doivent être obligatoirement :
 - 1) soit de nationalité japonaise,
 - 2) soit de nationalité autre que japonaise et résidant au Japon.

< Cette règle, indépendante de notre volonté, est imposée par la loi japonaise relative aux pétitions du 13 mars 1947. Merci de votre compréhension.>

- La signature doit être, en principe, autographe. Signer au crayon entraîne la nullité de la signature. Dans le cas d'une signature autographe, l'apposition d'un cachet n'est pas nécessaire.

- Un mineur est également habilité à signer. Quant à son adresse, ses parents peuvent l'écrire à sa place. Dans ce cas non plus, l'apposition d'un cachet n'est pas exigée.

Dans le cas où le nom et l'adresse seraient l'un et l'autre écrits par une autre personne que le signataire, ou seraient inscrits par impression ou par un tampon, l'apposition d'un cachet est nécessaire, et ce y compris pour les membres d'une même famille; chacun doit apposer son propre cachet.

- En ce qui concerne l'adresse, il faut commencer par le nom du pays si le signataire réside dans un pays autre que le Japon, et par le nom du département s'il habite au Japon.

- Pour une adresse dans un pays autre que le Japon, la transcription en majuscules de style romain est accepté.

- Les Japonais résidant à l'étranger sont invités à signer, dans la mesure du possible, avec leurs nom et prénom japonais, tel qu'ils figurent sur l'état civil japonais, et en utilisant des caractères japonais. Un nom de type étranger (par exemple ジョンスミス) assorti d'une adresse dans un pays autre que le Japon risque d'amener le service japonais de réception des pétitions à se poser des questions sur la validité de la signature. Nous prions donc ce type de signataire de bien vouloir ajouter la mention "de nationalité japonaise" entre parenthèses après ses nom et prénom, par exemple ジョンスミス (日本国籍) .

- Il y a deux pétitions, mais il est possible de n'en signer qu'une seule.

- Si le nombre de cases n'est pas suffisant, nous vous prions de bien vouloir photocopier la feuille de pétition. Vous pouvez aussi la télécharger sur le site de notre association.

<https://www.kokusaikazoku.com/>

- La feuille de pétition se compose du texte de pétition lui-même (recto) et des cases de signature et d'identification (verso). Nous vous prions de bien vouloir imprimer, autant que possible, les deux faces de la pétition sur la même feuille de papier.

- Pour l'adresse où envoyer les signatures recueillies, veuillez vous mettre en relation avec l'adresse e-mail ci-dessous.

[Adresse réservée à la pétition pour la modification de la législation relative à la nationalité :
kokusekiseigan@gmail.com](mailto:kokusekiseigan@gmail.com)